

bons mots ; il eût brillé messieurs, dans les premiers salons de Paris.

Pour vous donner, une idée de sa sensibilité et de sa bonté d'âme, il suffira de vous citer le trait suivant : lors de l'époque de sa suspension en 1839, se trouvant privé de son salaire, et très à l'étroit, il écrivit à son agent à Québec de retirer pour lui quelques anciennes dettes de ses cliens d'autrefois. Cet agent intenta des poursuites contre plusieurs de ses débiteurs ; ceux-ci connaissant le cœur du juge Vallières lui écrivirent pour lui reprocher qu'après les avoir sauvés de la ruine, il voulait de nouveau les y replonger. Alors, savez-vous ce qu'il fit ? M. Vallières pleura, et donna ordre aussitôt de discontinuer les poursuites, dont il paya lui-même les frais.

Je n'en finirais plus, si je voulais rappeler ici les traits remarquables de bienveillance, de désintéressement et de charité que l'on raconte de cet homme. Jamais un malheureux ne s'est adressé à lui sans en recevoir du soulagement ; il ne songeait à rien, il ne s'occupait pas même de sa propre vie, lorsqu'il s'agissait de porter remède aux maux de ses semblables. On pourrait dire, messieurs, qu'il fut la victime de ses sentimens charitables ; son salaire n'y suffisait pas ; il se mit toute sa vie dans la gêne, et, bien différens de tant d'autres, il a préféré laisser après sa mort le souvenir de ses bienfaits, que des richesses et de la fortune.

M. Vallières de St. Réal n'a point laissé de rejeton, mais une dame maintenant placée dans un rang élevé, et qu'il avait recueillie, comme une pauvre orpheline, l'a pleuré comme un père. Dans la personne de sa première femme, s'est aussi éteinte la famille célèbre des Champlain dont le chef avait été le fondateur de Québec et l'un des génies civilisateurs du Canada. Sa seconde femme lui a survécu ; elle va, après avoir été sa compagne dévouée pendant plusieurs années de sa vie, après avoir passé à son chevet bien des instans de poignante émotion, et recueilli son dernier soupir, elle va, dis-je, rester encore au milieu de nous pour perpétuer le souvenir de ce grand homme, et continuer à occuper dans la société le rang que lui avaient conquis son mérite et ses éminentes qualités.

Je sais messieurs, que cet homme éminent ne fut pas sans défaut ; il éprouva le danger d'être sensible. Beau, bien fait, rempli de qualités séduisantes, il fut dans sa jeunesse l'idole du beau sexe, et il a pleuré plus d'une fois, vers la fin de sa vie, sur ce tems d'effervescence et de passion, où l'imagination et la sensibilité du cœur nous entraînent trop souvent dans des fautes, dont le souvenir fait notre désespoir dans un âge plus tranquille. Mais, messieurs, ce jeune homme bouillant et passionné, fut toujours religieux. M. Vallières eut cela de commun avec tous les grands hommes ; jamais on ne l'entendit parler de la divinité qu'avec un

souverain respect, et jamais il n'a souffert que ses amis manquassent à ce respect devant lui ; ils le savaient, et lorsque M. Vallières paraissait devant eux, ils se gardaient bien d'entamer un sujet qui, disaient-ils, "ôterait à Vallières son esprit et sa gaieté !"

Mais c'est sur son lit de mort, que cet âme religieuse se dévoila toute entière. Quand la douleur le torturait, et qu'il sentait ses os se briser, il adressait à l'Être Suprême, des paroles touchantes et sublimes ; c'est alors que sa voix et son cœur devenaient plus éloquens que jamais ; "O mon Dieu," disait-il souvent "je sais que j'ai été coupable envers vous, mais c'est mon esprit qui a péché, et non mon cœur ; j'ai toujours reconnu votre puissance, et j'espère que vous me pardonnerez." C'est dans ces sentimens, messieurs, que cet homme a vu approcher le moment de son départ de la terre : il vit venir la mort avec un air serein ; il la désirait depuis long-tems ; et lorsqu'enfin elle le saisit dans ses étreintes cruelles, il demeura calme, et laissa s'échapper, sans effort et sans bruit, le dernier soupir qui l'effaçait à jamais de la terre des vivans ; et on pouvait dire de lui ce que disait autrefois Bossuet d'une jeune et aimable princesse "il fut doux envers la mort comme il l'avait été envers tout le monde." A ce moment, messieurs, il y eut un grand homme de moins dans le Canada, et la personne qui lui ferma les yeux eût pu dire ce qu'on a dit autrefois en fermant les yeux de ce même Bossuet dont je viens de parler : *que de lumières éteintes !*

Nous devons, messieurs, ce tribut d'hommages à la mémoire de M. le juge Vallières ; vous savez l'affection qu'il portait à la jeunesse ; vous savez l'encouragement qu'il n'a cessé d'accorder à toutes les sociétés savantes ou littéraires, dont le but, comme le nôtre, était de propager les lumières parmi la population de cette province. Que son souvenir reste gravé dans nos cœurs ! que ses succès et ses triomphes, dans le cours de sa carrière, apprennent aux jeunes gens, sans fortune et sans soutien, que le talent peut s'élever, en dépit de tous les obstacles ; qu'ils leur apprennent qu'avec de l'énergie, de la constance, et du courage, on peut triompher de tout, parvenir aux plus hautes destinées ; que son heureux souvenir fasse comprendre à tous ceux qui se destinent à la vie publique, que l'homme persistant, juste, désintéressé, sait se faire respecter pendant sa vie, et vénérer après sa mort ; et en regretant aujourd'hui le vaillant tribun du peuple, le savant jurisconsulte, le juge incorruptible, l'homme aimable, le grand homme, espérons que le ciel enverra encore à notre Canada, quelques-uns de ces beaux génies, qui puissent aider à le défendre dans les temps critiques, de ces hommes heureusement doués, qui, après avoir été, pendant la vie, le soutien de leur patrie, sont encore après leur mort, son orgueil et sa gloire.